



LA VIE SPIRITUELLE D'UN CP

Collégialité et Solidarité

La vie spirituelle au sein d'un CP

L'association Cultuelle ne se différencie pas des autres associations par son seul titre, ou encore par la loi, qui, dans le droit français, l'instaure, mais par sa finalité même : être au service de la Parole et de tout ce qui concourt à son annonce. En cela nos associations cultuelles, nos assemblées générales et toutes nos instances de décisions se différencient -du moins doivent se différencier- de toutes autres associations, par la place première qu'elles accordent, dans leurs rencontres, à la Parole de Dieu, lue, étudiée, méditée, priée !

Une Parole de Dieu lue, étudiée, méditée

Prier, ce n'est pas d'abord, demander, solliciter Dieu, le louer, le remercier, mais avant tout répondre à son attente, à son avance, à sa Parole, c'est pourquoi toute rencontre de CP devrait débiter par la lecture de l'Écriture. Certes, un article de journal, du Magistère catholique, - comme je l'ai entendu récemment- ou d'un auteur protestant ou non, peut être source d'enrichissement, mais n'introduit pas toujours à la prière, à une rencontre sereine, efficace, vraie. Commencer le Conseil par un temps de lecture biblique, suivi d'un bref commentaire, c'est d'emblée se mettre devant Dieu, et placer la rencontre sous le signe de l'Essentiel. Il va de soi que le moment ne se prête pas à une étude exhaustive de l'Écriture, le CP n'est pas le lieu d'une recherche intellectualiste de l'Écriture, il est d'autres temps et d'autres espaces pour cela, aussi le commentaire qui accompagnera éventuellement cette lecture mettra l'accent sur l'aspect « sapientiel » de l'Écriture plutôt que sur le versant spéculatif, cérébral. Avant d'écouter les propositions ou les observations, les remarques que vont faire le frère ou la sœur, il convient d'écouter d'abord la Parole de Dieu, de la recevoir avant de prier et d'agir. Méditer l'Écriture c'est garder à l'esprit non seulement le souvenir de Dieu, mais la raison profonde de notre rencontre !

Parole de Dieu priée

C'est sciemment que je rattache l'Écriture à la prière, pour moi la vie spirituelle commence par un va et vient entre ces deux termes. Prier, c'est s'adresser et recevoir de Dieu, s'adresser à Lui pour le louer, le remercier, le solliciter, lui présenter dans la tendresse et la discrétion telle ou telle situation, telle ou telle personne de la communauté ou non, et recevoir de lui la sagesse pour prendre telle ou telle décision qui s'impose, pour assumer tel ou tel projet, pour discerner ce qui est bon ou non pour notre communauté, pour sa vitalité, pour son avenir, pour notre Eglise et pour ses membres. Prier avant le Conseil, c'est inscrire la rencontre dans une autre dimension et demander à Dieu son Esprit pour aborder posément, consciencieusement les éventuels sujets, problèmes ou difficultés que l'ordre du jour va peut-être soulever ! Prier, relève du ministère collégial du Conseil, mais aussi de la démarche de chacun de ses membres, un CP « priant » n'est pas obligatoirement un Conseil qui consacre beaucoup de temps à cette activité, mais qui se nourrit de la vie de prière de ses membres. Prier ce n'est pas parler, ou du moins pas seulement, mais écouter, faire silence, ou louer Dieu au travers d'un chant.

Enfin, s'il me semble important de commencer toute rencontre de CP par un temps de prière, il peut être souhaitable, régulièrement ou de temps en temps, de le terminer par une prière ; un texte de prière lu ou une prière improvisée peuvent clore judicieusement un Conseil, et permettre à chacun de ses membres de rentrer joyeusement et paisiblement chez lui.

